

A short study of under-franked mail from Belgian Congo to Switzerland 1925-1958

Par *Bob Medland*



1. Introduction

In pursuit of my combined interests in Swiss postal history and worldwide postage due I was delighted to acquire a very attractive cover, sent from Elisabethville to Zürich in 1947 (see Figure 3). The superbly designed, line-engraved stamps caught my attention and this item led me on a new course of research. There would seem to be little in common to link these two countries and unsurprisingly the amount of material available is limited. I have acquired a few other covers and Philippe Lindekens kindly sent me scans of four more (acknowledged herein 'PL') for inclusion in this article.

En raison de mon intérêt combiné pour l'histoire postale suisse et la taxation mondiale, j'ai été ravi d'acquérir une lettre très attrayante, envoyée d'Elisabethville à Zurich en 1947 (voir Figure 3). Les timbres gravés superbement conçus ont attiré mon attention et cette pièce m'a conduit à une nouvelle voie de recherche. Il semble y avoir peu de choses en commun pour relier ces deux pays et, sans surprise, la quantité de matériel disponible est limitée. J'ai acquis quelques autres lettres et Philippe Lindekens m'a gentiment envoyé des scans de quatre autres (mentionné ici 'PL') pour les inclure dans cet article.

Before considering the covers involved, a short word is required regarding the UPU regulations for underpaid international letters during this period. The originating postal administration was required to mark such mail with a clear 'T' mark (for 'Taxe'). Unless mail was thus marked or "obviously underpaid" then it was not supposed to be taxed on arrival. However, the ambiguity of this regulation allowed postal administrations to tax incoming mail as they saw fit. Due to the world financial upheaval after World War I a stable basis was needed for the conversion of different countries' postal rates. The UPU established the notional Gold Franc for this purpose. Deficiencies in postage were to be marked on covers in gold centimes (doubled) so that the destination postal administration would know the amount to tax by converting back to its own currency. That was the theory, at least. In practice, many countries simply worked out the proportion of the deficiency to the letter rate, then multiplied the same proportion to their own letter rate – not forgetting to double the result as penalty for underpayment.

Avant d'examiner les lettres concernées, il convient de donner un bref aperçu de la réglementation de l'UPU concernant les lettres internationales sous-affranchies pendant cette période. L'administration postale d'origine était tenue de marquer ces envois d'une marque claire "T" (pour "Taxe"). A moins que le courrier ne soit ainsi marqué ou « manifestement sous-affranchi », il n'était pas censé être taxé à l'arrivée. Toutefois, l'ambiguïté de ce règlement a permis aux administrations postales de taxer le courrier entrant comme bon leur semblait. En raison du bouleversement financier mondial après la Première Guerre mondiale, une base stable était nécessaire pour la conversion des tarifs postaux des différents pays. L'UPU a établi à cette fin, le franc or théorique. Les insuffisances d'affranchissement devaient être indiquées sur les lettres en centimes d'or (doublées) afin que l'administration postale de destination puisse connaître le montant à taxer en le convertissant dans sa propre monnaie. C'était la théorie, du moins. Dans la pratique, de nombreux pays ont simplement calculé la proportion de l'insuffisance par rapport au tarif postal, puis multiplié cette proportion par rapport à leur propre tarif postal - sans oublier de doubler le résultat comme pénalité pour défaut de paiement.

2. Covers – Lettres



Figure 1

The earliest cover, from October 1925 (Figure 1, PL) was sent from Libenge to Leysin (Canton Vaud). It was franked with 0.75F but the foreign letter rate had been increased to 1.00F from the 1st October that year. The Swiss post office was aware of the new rate and noticed the 25c shortfall. Initially it was taxed as the proportion of the shortfall x the Swiss letter rate, thus $25/100 \times 30c$, then doubled = 15c. This amount was annotated in crayon but, for no apparent reason, it was changed to 10c. The tax was paid with a provisional overprint postage due stamp of 1924.

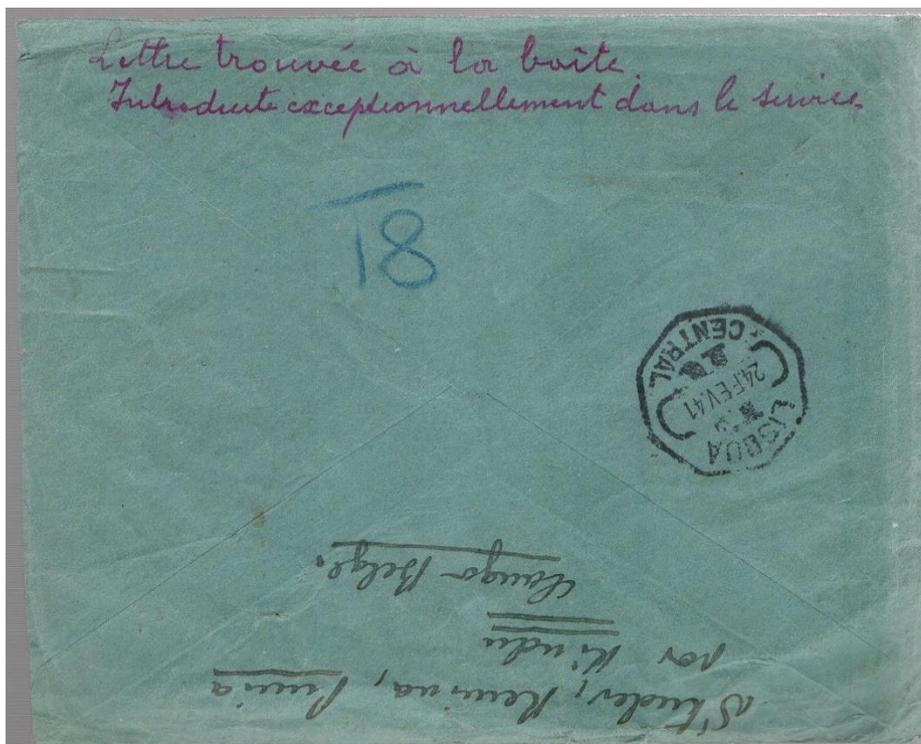
La lettre la plus ancienne, d'octobre 1925 (figure 1, PL) a été envoyée de Libenge à Leysin (canton de Vaud). Elle a été affranchie à 0,75F mais le tarif des lettres étrangères a été augmenté à 1,00F à partir du 1er octobre de la même année. La Poste suisse était au courant du nouveau tarif et a d'abord taxée la lettre en fonction de la proportion du manque à gagner par rapport au tarif des lettres suisses, puis a doublé : $25/100 \times 30 \times 2 = 15c$, noté au crayon. Cependant, sans raison apparente, cette taxe a été modifiée à 10c. La taxe étant payée avec un timbre provisoire de 1924.

Les Congolâtres

The next cover (Figure 2, PL) was sent registered from Stanleyville on 9th October 1940 to Switzerland via Lisboa and franked with 3.75F. This was based on the 1931 letter rate of 2.00F and the 1927 registration rate of 1.75F. However, by 1st September 1940 the letter rate had been increased to 2.75F and registration was 2.50F, total 5.25F = underpayment of 1.50F. The deficiency was indicated by a 'T' mark and manuscript 'T 1.50' so the



double of insufficiency). In Switzerland it should have been taxed single deficiency as the UPU letter rate had been fully franked with just the registration fee rate underpaid, hence proportionately $150/250 \times 30c = 18c$ and then charged at 20c. On the reverse, postal note in violet « Lettre trouvée à la boîte / introduite exceptionnellement dans le service » ("Letter found in the box / introduced exceptionally in the service").



La lettre suivante (Figure 2, PL) fut expédiée en recommandé de Stanleyville le 9 octobre 1940 vers la Suisse via Lisbonne et affranchie à 3,75F, probablement sur la base des tarifs postaux de 1931 de 2,00F + recommandation à 1,75F de 1927. Le tarif des lettres avait été porté à 2,75F le 1er septembre 1940 et les frais de recommandation à 2,50F, soit un total de 5,25F = affranchissement insuffisant de 1,50F. Le manque était indiqué par la marque "T" et en manuscrit "T 1.50", double du déficit de 75c. En Suisse, elle aurait dû être taxée en simple déficit car le tarif des lettres de l'UPU avait été entièrement affranchi avec seulement le tarif de recommandation impayé, soit

$150/250 \times 30c = 18c$, et donc taxée à 20c. Note manuscrite en violet au verso « Lettre trouvée à la boîte / introduite exceptionnellement dans le service ».

Les Congolâtres



Figure 3.

The cover sent by airmail on 8th April 1947 from Elisabethville to Zürich (Figure 3) must have been overweight, as suggested by tell-tale creases around the edges of the envelope. It was franked 3.50F (the correct letter rate) + 7.00F (the previous airmail fee for up to 5g) but from 11th February 1947 the airmail rates had been amended to 4.50F per 5g.

Lettre expédiée par avion le 8 avril 1947 d'Elisabethville à destination de Zürich (Figure 3) devait être en surpoids, comme le suggèrent les plis révélateurs sur les bords de l'enveloppe. Elle fut affranchie à 3,50F (le tarif lettre correct) + 7,00F (l'ancien tarif de poste aérienne jusqu'à 5g) mais, à partir du 11 février 1947, les tarifs de la poste aérienne avaient été modifiés à 4,50F par 5g.

Letter and airmail rates from 11/2/1947			
Weight up to:	5g	10g	15g
Letter rate:	350	350	350
Airmail fee:	450	900	1350
Total:	800	1250	1700

If we assume it weighed between 5 & 10g then the letter rate was 3.50F and the airmail fee was 2 x 4.50F, total 12.50F = a shortfall of 2.00F. Expressed as a proportion of the letter rate, this was 200/350, x the 30c Swiss letter rate = 17c (before doubling and rounding up). Therefore I cannot see why the Swiss charged only 10c tax. Perhaps the Swiss clerk was in a hurry and so charged the minimum tax?

Si nous supposons qu'elle pesait entre 5 et 10 g, le tarif des lettres était de 3,50 F et les surtaxes de poste aérienne étaient de 2 x 4,50 F, soit un total de 12,50 F = un déficit de 2,00 F. Exprimé en proportion du tarif des lettres, il était de 200/350, x le tarif des lettres suisses de 30c = 17c (avant de doubler et d'arrondir). Par conséquent, je ne vois pas pourquoi les Suisses n'ont facturé qu'une taxe de 10c. Peut-être que le commis suisse était pressé et a donc facturé la taxe minimale ?



Figure 4.

The airmail cover (Figure 4 PL) sent from Jadotville to Zürich on 21st February 1951 was franked with a total of 12.00F. From 1949 the foreign letter rate was 4.00F (up to 20g) and the airmail fee was 4.00F per 5g so the 12.00F franking was correct for up to 10g. However, it must have weighed up to 15g and so was 4.00F underpaid.

La lettre en poste aérienne (figure 4 PL) envoyée de Jadotville à Zurich le 21 février 1951 a été affranchie avec un total de 12.00F. À partir de 1949, le tarif des lettres étrangères était de 4,00F (jusqu'à 20g) et les surtaxes de poste aérienne étaient de 4,00F par 5g, donc l'affranchissement de 12,00F était correct jusqu'à 10g. Cependant, elle devait peser jusqu'à 15 g et était donc sous affranchie de 4.00F.

The weight was checked by the outward exchange office and the cover marked with “2” (second weight step for letter rate) and struck with the ‘T’ mark annotated “T 0,56 fr or” (i.e. Taxe 0.56 gold francs). This assumed adoption of the ratio of 14:1 between the Belgian Congo and UPU letter rates, then doubled. As usual, the Swiss disregarded the gold centimes annotation and used the proportionate method of calculating tax. By coincidence the shortfall was the same as the letter rate so it was taxed 4.00F = the Swiss letter rate of 40c and doubled = 80c.

Letter and airmail rates from 15/2/1949			
Weight up to:	5g	10g	15g
Letter rate:	400	400	400
Airmail fee:	400	800	1200
Total:	800	1200	1600

Le poids a été vérifié par le bureau d'échange et la lettre marquée de « 2 » (deuxième échelon de poids pour le tarif lettre) et frappée de la marque « T » et annotée « T 0,56 fr or ». Cela supposait l'adoption du rapport de 14: 1 entre les tarifs des lettres du Congo Belge et de l'UPU, puis doublé. Comme d'habitude, les Suisses n'ont pas tenu compte de l'annotation des centimes or et ont utilisé la méthode proportionnelle de calcul de la taxe. Par coïncidence, le manque à gagner était le même que le tarif de la lettre, elle a donc été taxée à 4,00F = le taux de la lettre suisse de 40c et doublé = 80c.

Les Congolâtres

Figure 5 is a cover sent from Elisabethville to Zürich on 26th September 1953, franked with 7.50F. The letter rate was 4.00F whilst from 1st July 1953 the airmail fee had been simplified to 3.00F per 5g. The cover was annotated '8g' hence should have been franked with an additional 3.00F, hence 2.50F shortfall indicated by a T mark and ms "0,36". Again this was based on the 14:1 ratio to gold centimes, doubled. In Switzerland it was taxed $250/400 \times 40c \times 2 = 50c$. At this time the 40c Swiss letter rate was at the upper end of the UPU permitted range so tax had to be adjusted down by $5/8$, hence $50c \times 5/8 = 31$, rounded down to 30c.



La figure 5 est une lettre envoyée d'Elisabethville à Zurich le 26 septembre 1953, affranchie à 7,50F. Le tarif de la lettre était de 4,00F alors qu'à partir du 1er juillet 1953 les surtaxes de poste aérienne avaient été simplifiées à 3,00F par 5g. La lettre a été annotée « 8g. » et aurait donc dû être affranchie avec un supplément de 3,00F, d'où un déficit de 2,50F indiqué par une marque T et en manuscrit « 0,36 ». Encore une fois, cela était basé sur le rapport de 14: 1 aux centimes or, doublé. En Suisse, elle fut taxée à $250/400 \times 40c \times 2 = 50c$. À cette époque, le tarif de la lettre suisse de 40c était à l'extrémité supérieure de la fourchette autorisée de l'UPU, de sorte que la taxe devait être réduite de $5/8$, donc $50c \times 5/8 = 31$, arrondie à 30c.



Thankfully working out the tax on the next item (Figure 6) was easier. It was sent from Leopoldville on 27th August 1956 to Zurich, franked with 4.50F letter rate and 3.00F airmail fee, correct for up to 5g. The letter must have weighed up to 10g so there should have been an additional 3.00F. The shortfall was not noted before it left Belgian Congo but on arrival it was taxed $300/450 \times 40c$, doubled = 53c, then adjusted $\times 5/8 = 33$, rounded up to 35c.

Heureusement, il a été plus facile de calculer la taxe sur la pièce suivante (figure 6). Elle a été envoyée de Léopoldville le 27 août 1956 à destination de Zurich, affranchie au tarif de 4,50 F pour

les lettres et de 3,00 F pour la poste aérienne, ce qui correspond à un maximum de 5 g. La lettre devait peser jusqu'à 10 g, donc il aurait dû y avoir 3,00 F de plus. Le déficit n'a pas été constaté avant son départ du Congo Belge mais à son arrivée, elle a été taxée à $300/450 \times 40c$, doublé = 53c, puis ajustée $\times 5/8 = 33$, arrondi à 35c.

Les Congolâtres



Figure 7

Taxation on the cover sent on November 6th, 1958 (Figure 7, PL). Again, sent from Leopoldville and franked at 7.50 Fr on place of rate at 5F/20gr (01.01.58) + 3.00F for up to 5g. The exchange office struck it with a 'T' before departure and it was taxed 10c on arrival in Switzerland - it was taxed $50/450 \times 40c$, doubled = 9c, then adjusted $\times 5/8 = 6$, rounded up to 10c.

Taxation de la lettre du 6 novembre 1958 (figure 7, PL). Encore une fois, envoyée de Léopoldville et affranchie à 7.50F à la place du tarif à 5F/20gr (01.01.58) + 3.00F pour un maximum de 5g. Le bureau d'échange l'a frappée d'un " T " avant le départ et l'a taxée à 10c à son arrivée en Suisse - elle a été taxée à $50/450 \times 40c$, doublé = 9c, puis ajustée $\times 5/8 = 6$, arrondi à 10c.



Figure 8

The final exhibit is an attractive little cover (Figure 8) posted at Luluabourg on 14th January 1947, franked with 2.50F. It was sent by surface mail so the letter rate was 3.50F. It was struck with a 'T' mark (hidden under the Swiss postage due stamp) and annotated in red (which cannot be discerned). On arrival it was taxed 20c, calculated as shortfall/letter rate $1.00/3.50 \times 30c$, doubled = 17 and rounded up to 20c.

La pièce finale est une jolie petite enveloppe (figure 8) postée à Luluabourg le 14 janvier 1947, affranchie à 2,50 F. Elle a été envoyée par courrier de surface, le tarif de la lettre était donc de 3,50F. Elle a été frappée d'une marque « T » (caché sous le timbre-poste suisse) et annotée en rouge (ce qui ne peut pas être discerné). À son arrivée, elle a été taxée 20c, calculé comme le tarif de déficit / lettre $1,00 / 3,50 \times 30c$, doublé = 17 et arrondi à 20c.

3. Conclusions

So what conclusions may be drawn from these examples? The analysis of tax on underpaid mail is often challenging, even more so with airmail. Some of these examples have proved to be no different. Certain assumptions, such as the original weights, have to be made. Also if the calculations cannot be worked out, often this is due to human error. Postal workers in exchange offices were often under pressure to handle large quantities of mail, sometimes without the necessary information to hand, so arbitrary decisions may have been made just to clear the backlog, especially to meet deadlines for airmail flights.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces exemples ? L'analyse de la taxe sur le courrier sous-affranchi est souvent difficile, d'autant plus avec la poste aérienne. Certains de ces exemples ne se sont pas révélés différents. Certaines hypothèses, telles que les poids d'origine, doivent être faites. De plus, si les calculs ne peuvent pas être effectués, cela est souvent dû à une erreur humaine. Les postiers des bureaux d'échange étaient souvent contraints de traiter de grandes quantités de courrier, parfois sans les informations nécessaires à portée de main, de sorte que des décisions arbitraires ont peut-être été prises juste pour éliminer l'arriéré, en particulier pour respecter les délais de vols par avion.

4. Bibliographie

My limited knowledge of airmail rates was helped immensely by information available on this website: <http://www.congoposte.be> so I take the opportunity to acknowledge and thank the author, Charles Stockmans. For general UPU letter rates I have referred to Michael Furfie's book 'International Postage Rates 1890s-1957' (privately published).

Ma connaissance limitée des tarifs de la poste aérienne a été grandement facilitée par l'information disponible sur ce site Web : <http://www.congoposte.be> Je profite donc de l'occasion pour remercier l'auteur, Charles Stockmans. Pour les tarifs généraux des lettres de l'UPU, j'ai fait référence au livre de Michael Furfie intitulé "International Postage Rates 1890s-1957" (publié en privé).

5. Footnote – P.S.

Bob is Secretary of the Postage Due Mail Study Group which publishes a quarterly Newsletter and full-colour Journal on topics of postage due and its taxation between all countries. The Group has over 100 members worldwide. For more details see website <http://www.postageduemail.org.uk/> or contact Bob at secretary.pdmsg@gmail.com

Bob est le secrétaire du Postage Due Mail Study Group, qui publie un bulletin trimestriel et un journal en couleur sur les thèmes des timbres-taxes et de la taxation entre tous les pays. Le Groupe compte plus de 100 membres dans le monde. Pour plus de détails, consultez le site Web <http://www.postageduemail.org.uk/> ou contactez Bob à secretariat.pdmsg@gmail.com